

LE SITE PRIMEMARKETS.COM

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#)

Tag: [Enquête](#)



Le site propose des opérations de trading. Cette spéculation est toujours à très haut risque. Plus de 80 % des investisseurs particuliers ont perdu de l'argent. Dans le cas de primemarkets, c'est 100 % car le site qui n'a aucun agrément ne rend pas les sommes placées. Il est sur des listes noires d'autorités de contrôle.

Le site primemarkets.com

Il a été créé le 23/09/2007. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/primemarkets.com>

Nos recherches

Aucun site n'est ouvert. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Ne pas se fier à la date de création (2007). Les noms de domaines se vendent...

Nous publions la page du site le 04/04/2023

<http://web.archive.org/web/20230404084248/https://primemarkets.com/>

Nous publions la page du site le 27/08/2018 :

<http://web.archive.org/web/20180827022447/https://www.primemarkets.com/>

La société EMERALD EDU GROUP LTD exploiterait ce nom de domaine comme l'indique un site de recherche :

<https://defense-arnaque.com/trading/prime-markets/>

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 44 73 65 03 35 87

Le numéro 44 78 93 92 82 42

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Jason LAMBARDO

Les produits

Il est proposé d'effectuer du trading.

Il est utilisé le site trend-knowledge.com comme porte d'entrée vers le site primemarkets.com

Ce site n'est pas accessible. Le nom de domaine a été créé le 27/07/2023. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/trend-knowledge.com>

Les règlements

Le site utilise principalement des paiements en crypto monnaie sur des plates formes officielles.

Les informations juridiques

Le site est sur la liste noire de la FCA (autorité de contrôle anglaise) depuis le 25/05/2023.

<https://www.fca.org.uk/news/warnings/prime-markets-primemarketscom>

Il est sur la liste noire de la CONSOB (autorité de contrôle italienne) depuis le 29/03/2023.

<https://www.consob.it/web/area-pubblica/bollettino/documenti/interdittivi/divieto/2023/d22658.htm>

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

